



**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/01/2017

Reçu en préfecture le 17/01/2017

Affiché le

ID : 056-215601196-20170116-2017_02-DE

Conseillers en exercice	23
Présents	22
Votants	23

L'an deux mil dix-sept, le **seize janvier**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 9 janvier 2017

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Ronan LE SENECHAL (procuration à Anne-Laure LE PORT)

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

2017-02: Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été élaboré, à quelle étape il se situe, et présente le dossier.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de M le maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal d21 septembre 2015 et 19 janvier 2016 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et autres organismes consultés,

Vu l'arrêté n°2016-2.1-25 du 23 juin 2016 prescrivant l'enquête publique portant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales ;

Vu l'arrêté n°2016-2.1-33 du 11 août 2016 prescrivant la prolongation de l'enquête publique portant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,



**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/01/2017

Reçu en préfecture le 17/01/2017

Affiché le

ID : 056-215601196-20170116-2017_02-DE

Considérant que les résultats de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques justifient des ajustements au plan local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (22 pour, 1 contre)

Décide d'approuver le plan local d'urbanisme en y apportant les ajustements suivants indiqués dans le document annexé à la présente délibération ;

Le Maire indique en outre que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité suivantes :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une insertion dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs (communes de plus de 3500 habitants).

Le plan local d'urbanisme, devenu exécutoire, sera tenu à la disposition du public en mairie, à la préfecture et à la direction départementale des territoires et de la mer aux jours et heures d'ouverture au public.

Fait et délibéré à Locoal-Mendon le 16 janvier 2017

Le Maire,
Jean-Maurice MAJOU

